PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Affaire suivie par :
Nathalie FABRE
Cheffe du SERFoB
Tél : 06 07 90 33 27
nathalie.fabre@agriculture.gouv.fr

Compte rendu de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 19 novembre 2021

Cette CRFB est co-présidée par Henri SABAROT, délégué à la forêt, au bois, au littoral représentant le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, et Benoît LAVIGNE, directeur régional adjoint de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt représentant Mme La préfète de Nouvelle Aquitaine. Elle se tient pour partie en présentiel, pour partie en visio conférence.

Benoît LAVIGNE procède à un appel pour constater que le quorum est atteint (29 présents ou en visio, dont 3 mandats), souligne la présence d'un nouveau membre (Mme Morere).

Pour rappel tous les documents pour la CRFB ont été envoyés par mail. En complément, le bilan d'étape du plan de relance (DRAAF, DREETS,ADEME,Conseil Régional) a été transmis pour information mercredi 17 novembre : ne sera pas présenté lors de la CRFB. Enfin jeudi 18 novembre, un projet de V1 de la contribution aux Assises a été transmise ainsi que le diaporama global de la CRFB pour faciliter la visio.

Point I Les indicateurs de suivi de la CRFB 2020. (N LECOEUR)

Le PRFB comporte 17 indicateurs, dont les modalités d'élaboration et de suivi ont été partagées lors de la CRFB d'avril.

Les indicateurs 2019 ont été amendés en fonction des remarques de la CRFB d'avril et mis en ligne sur le site de la DRAAF : (indicateurs 1,4, 11).

La mise à jour des indicateurs pour 2020 est faite. On ne note pas d'évolution majeure par rapport aux indicateurs 2019 car les données récolte/sciage sont celles de 2019 (pas encore d'effet Covid). On construira à mi période du PFRB (2025-2026) les évolutions qui seront plus parlantes. Cela joue pour certains indicateurs correspondant vraiment à 2020 comme la desserte (en baisse) et les dégâts de gibier (moins de signalement effet confinement).

On n'a pas encore les résultats de l'EAB 2021, on mettra à jour les indicateurs 2021 au printemps 2022 comme indiqué.

S VIEBAN, E DUMONTET et M CASTAN regrettent le délai inhérent à la production des données de l'EAB, qui ne permet pas d'avoir une vision en temps réel de la situation de la filière (récolte/sciage). Un tel observatoire tendanciel est nécessaire pour la bonne gouvernance. Un autre outil que l'EAB est nécessaire.

N FABRE précise que les modalités d'élaboration des données de l'EAB ne permettent pas de répondre au besoin exprimé d'observatoire tendanciel. Cette enquête nationale est exhaustive, nécessite la réponse de tous les acteurs dans les délais et des recoupements de données.

M. CASTAN s'interroge sur la baisse en 2020 des dossiers de dessertes. N LECOEUR précise que les crédits (Etat et FEADER) étaient bien disponibles, mais que moins de dossiers ont été présentés.

Point II Les travaux des observatoires Ressources/Besoins Industriels, Economique et sociale (N LECOEUR, B LAZARINI)

Les travaux de l'observatoire Ressources/Besoin Industriel ont été présentés lors de la réunion de la Commission prospective sur l'approvisionnement des industries de la première transformation du bois qui s'est tenue le 23 juin 2021.

Cette com appro a validé les 4 fiches essences et 1 note de synthèse/prospective. Les travaux sont identifiés pour 2022 pour améliorer ces fiches. Les travaux sont illustrés par les courbes de suivi de l'indicateur récolte de bois, au regard des objectifs du PRFB de mobiliser plus de bois (+2,4M m3 en 2027).

L'observatoire économique et social a produit en 2020 un état des lieux de la filière.Il est consultable sur le site de Fibois Nouvelle Aquitaine.

Point III Présentation des actions relatives au dialogue filière/société (Stéphanie ROBERT pour Fibois Nouvelle Aquitaine/ Stéphane LATOUR pour Fibois Landes de Gascogne)

Le dialogue filière société a été identifié comme un enjeu important du PRFB avec 2 Fiches Actions qui s'y rapportent (FA 23 et FA 37).

Les Fibois ont mis en place de façon concertée (comité de suivi et comité stratégique) des actions sur ces sujets. La présentation a été élaborée conjointement entre les deux FIBOIS , qui ont consolidé l'ensemble des actions sur ce thème (ONF, URCOFOR, CRPF et ETF) avec celles menées par leurs soins : voir diaporama.

Alban PETITEAUX indique que l'espace Mendes France organise des projections de films sur l'arbre et la forêt, qui sont pour plus de la moitié orientés contre les coupes. Il convient d'y être vigilant, voire d'apporter une contribution contradictoire.

Michel GALLIOT (FNE NA) précise que FNE a été alertée par les ETF sur les tensions fortes subies. Son association prône le dialogue et condamne les dégradations. Les réactions du grand public, émotionnelles et radicalisées échappent à tout contrôle, d'autant que les moyens financiers de FNE sont limités pour communiquer, il ne peut être médiateur.

Colette GOUANELLE (FNE NA) souligne que, pour échapper à ces tensions, il convient d'acquérir des connaissances scientifiques. Il faut que les mallettes pédagogiques soient utilisées pour des projets pédagogiques portés par les enseignants. Il ne faut pas que ces outils soient appréhendés comme des outils de publicité pour certains.

Alain VEROT (DREAL) partage les positions de FNE. Il souligne la qualité des enquêtes réalisées qui permettent de percevoir que personne n'est indifférent à la Forêt. On constate que les propriétaires sont sensibles à d'autres fonctions qu'économiques. On ne peut pas se contenter uniquement de communiquer sur un constat de satisfaction des pratiques. Il faut tenir compte des remarques faites par la société civile. Il est difficile de caricaturer en constatant une opposition uniquement liée à la société urbaine. La société rurale a également des attentes. Il faut renforcer les outils de dialogue et d'écoute avec la société civile et pas uniquement communiquer.

Eric CONSTANTIN (ONF) précise que ces outils pédagogiques sont bien entendu à destination des enseignants pour valider un projet pédagogique. L'UR COFOR appuie ce rappel.

Stéphane COREE confirme qu'une communication qui ne reposerait pas sur des éléments scientifiques ne serait pas efficace. Pour autant, la filière n'a pas communiqué pendant très longtemps. Aujourd'hui, il faut sans doute aussi rééquilibrer la communication en rappelant des éléments très techniques dans un débat qui est surtout aujourd'hui plus idéologique que technique dans la société civile. Il convient de rappeler que les interventions en forêt sont très réglementées : un projet FCBA porte sur une base de données de bonnes pratiques.

Eric DUMONTET (Sysso) invite la DREAL à échanger sur les travaux menés sur le dialogue Filière/société, en particulier le dialogue avec la SEPANSO.

Thierry CAZAUX (CD40) souligne que, si on voit bien apparaître le volet économique dans l'enquête FIBOIS, l'impact social en matière d'emplois est peu prégnant. Il faut également veiller à la réalité sur les territoires de ces emplois.

Benoit LAVIGNE remercie l'ensemble des intervenants pour les présentations. Il s'interroge sur la possibilité de relayer ces messages via le réseau de l'enseignement agricole et forestier.

Nathalie FABRE rappelle que, au-delà des éléments de tension, on voit apparaître des actions de violence inacceptables. Pour poursuivre ces réflexions au-delà de la CRFB, elle propose aux représentants de FNE de se rapprocher de l'ONF et de l'URCOFOR pour mieux appréhender les actions pédagogiques proposées (mallette ONF « les secrets de la forêt landaise », et dispositif URCOFOR « la forêt fait école »), de même un échange entre Alain Verot et Fibois Landes de Gascogne peut avoir lieu sur le dialogue avec la SEPANSO. Enfin, une présentation des actions mises en place par FNE ou la DREAL pourra utilement être réalisée lors d'une prochaine CRFB.

Point IV : contribution de la CRFB aux Assises de la Forêt et du Bois (N FABRE)

Les assises ont été lancées le 19 octobre 2021 par le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt et la Ministre en charge de l'industrie, et la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité.

4 groupes de travail travailleront jusqu'au 22 janvier 2022. Ils devront identifier des mesures opérationnelles.

Une contribution de la CRFB est demandée pour fin novembre. Compte tenu des délais très contraints, et des travaux déjà validés par la CRFB sur le PRFB et le séquençage des actions prioritaires, la méthode proposée est la suivante :

- Se baser sur les fiches actions du PRFB en ciblant sur les actions prioritaires ;
- Illustrer soit des actions emblématiques mises en œuvre et à mettre en avant, soit des actions souhaitées en demande le soutien ou la mise en œuvre nationale ;
- regrouper les actions identifiées en lien avec les questions des GT ;
- après débat au sein de la CRFB sur le projet de contribution transmis, la DRAAF, secrétaire de la CRFB, prendra en compte les modifications validées et transmettra par voie numérique aux membres de la CRFB pour observations éventuelles ;
- la CRFB donne pouvoir à la DRAAF, secrétaire de la CRFB, pour faire la synthèse de ces observations et les transmettre aux Assises et au MAA.

Cette méthode est approuvée par les membres présents de la CRFB. La DRAAF les remercie.

Le débat porte ensuite sur le tableau et la première version de contribution transmis .

1) **GT1** ***Garantir le rôle de la forêt et du Bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone***

- ***Question 1: méthode pour fiabiliser le comptage de carbone***
  Il ne semble pas nécessaire d'apporter une contribution néo aquitaine sur ce point (suivi de l'indicateur carbone du PRFB via la méthode nationale de l'IGN).
  Eric DUMONTET précise au niveau local le rôle de l'association Aquitaine Carbone.

- ***Question 2 : Comment améliorer le rôle Puits de carbone ?»*** : suggestion NA fiche action 19
  Roland DELARY souligne la vigilance à avoir sur la remise en cause actuelle de la méthode « boisements de terre agricole » éligible au label bas carbone.

  Colette GOUANELLE (FNE NA) demande que soit précisé ce que sont les forêts en déficit de sylviculture et que soit rappelé que les sols stockent la majorité du stockage carbone.
  N FABRE indique que la référence à la fiche action 19 précise ce que sont les forêts en déficit de sylviculture. Un rappel sera inclus pour le rôle des sols forestiers.

  Stéphane VIEBAN (AFB) souligne la satisfaction sur la mise en place du plan de Relance. Pour autant, il n'est pas facile de le mettre en œuvre. On ne sait toujours pas dans quelles conditions le Plan de Relance va se mettre en œuvre au-delà du 1er Janvier. Le Premier Ministre a évoqué 100 millions d'euros. On ne sait pas comment cela va s'organiser. N FABRE inclut le besoin de continuité et de visibilité dans la contribution.

  Alain VEROT (DREAL) partage les préoccupations de Roland DELARY et attire l'attention sur l'importance à la conservation des humus lors des remises en culture.

  Stéphane COREE suggère d'inclure la fiche action 15 à ce niveau (augmentation des surfaces sous DGD).N Fabre y fera référence.

  Benoit LAVIGNE précise que la volonté de la CRFB de participer aux débats des assises n'est pas obligatoire mais volontaire.

  Stéphanie PRIVAT (CD 33) demande de citer l'action des collectivités territoriales en matière d'aide à la plantation des forêts.N Fabre remplacera Conseil Régional par Collectivités Territoriales.

- ***Question 3« Comment amplifier l'accès aux financements Carbone »*** : : suggestion NA fiche action 21
  Le sujet porte sur le label bas carbone.
  Stéphane VIEBAN demande de ne pas complexifier les méthodes.
  Roland DELARY précise pour information qu'il y a plusieurs méthodes pour chaque secteur d'activité. Il convient de ne pas imposer systématiquement les mélanges d'essences car il faut que le peuplement soit adapté à la station. Si le terrain ne le permet pas, on ne pourra pas amplifier les mélanges d'essence. Sur la préservation des sols, et l'interdiction de labour, on manque de référence scientifique pour être formel : envisager d'ouvrir au labour partiel. Il ne faut pas aller au-delà du seuil de 20% de peuplement dépérissants.

  Nathalie FABRE : note les différentes modifications apportées (ne pas complexifier et développer les méthodes).

- ***Question 4 : « Comment mieux prévenir le risque forêt incendie pour préserver le stockage Carbone »*** : suggestion NAQ fiche action 30,29 et 31
  Pas de remarque

2)GT2 : renforcer la résilience des forêts et des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts

- ***Question 1« Actualisation de la feuille de route nationale au changement climatique »*** : pas de proposition pour la CRFB Nouvelle Aquitaine
  Alain Bailly (FBCA) : il faut rappeler qu'il faut renforcer la formation des acteurs forestiers. Nathalie FABRE (DRAAF) : on rajoute un point pour rappeler l'importance de la formation des acteurs forestiers sur ce plan.

- ***Question 2 : « Quels peuplements en danger ? Quelles essences demain pour quels usages » :*** suggestion NA fiche action 16

  Michel GALLIOT (FNE) : les plantations monospécifiques sont plus sensibles, il faut favoriser les mélanges,plus résistants au changement climatique. Lorsqu'on amène des nouvelles essences il faut être prudent à l'importation de déséquilibre liée de cette nouvelle essence (espèce annexe, importation non souhaitée)

  Stéphane VIEBAN (AFB) : on a un gros problème d'approvisionnement sur les vergers à graines. Ils sont vieillissants. C'est surtout vrai pour le Douglas. Pour le Pin Maritime, le privé a pris le relais. Aujourd'hui, l'étude a été faite pour un projet de verger à graines de douglas privé , présenté au CTPS. On attend la décision de l'Etat en matière d'autorisation. Concernant les autres essences, comme le Cèdre, il faut avancer rapidement. Enfin, il faut accélérer les procédures de classement des parcelles.

  M. Ballarin : : on souhaite que l'Etat conserve la main sur la gestion des vergers à graines. Il n'y a pas de consensus aujourd'hui pour la confier au privé.

  Anabelle GALITTRE (Chambre Régionale d'agriculture) : nécessité de s'intéresser au remplacement des espèces "dépérissantes" ainsi qu'à l'analyse du pourquoi elles dépérissent (cas des châtaigniers en Dordogne, voir de certains conifères en Limousin) .

  Mme Gouanelle : dans le cadre des expérimentations, être vigilants sur l'introduction d'essences exotiques.

  Nathalie FABRE (DRAAF): précisera l'expérimentation réalisée dans le cadre de NéoTerra sur les parcelles en mélange (FORMIX). Concernant les vergers à graines, on conserve la rédaction proposée.

- ***Question 3 :« Comment prendre en compte les impacts du changement climatique dans les aires protégées » :*** Pas de proposition

  Alain VEROT (DREAL) : il convient de faire une proposition sur ce point en rappelant l'importance de la forêt de Nouvelle Aquitaine sur les zonages de protection (natura 2000…). Le sujet spécifique n'a pas été traité dans le cadre du PRFB, mais on pourrait mettre en avant la fiche action 21 bis « amélioration de la connaissance », et la fiche action 20 et le travail sur les habitats forestiers patrimoniaux dans le PRFB, ainsi que le travail global sur les annexes vertes.

  Nathalie FABRE (DRAAF) propose de rajouter un point rappelant l'importance de la forêt sur ces zonages, sans lier les différentes actions citées car aucun travail n'a été réalisé dans ce cadre au cours de l'élaboration du PRFB. (pas de FA sur les aires protégées).

- ***Question 4 : « Comment dépasser le plafond de verre des 30% de DGD en forêt privé ? »*** suggestion NA fiche action 15 : augmenter le taux à 25% de DGD.
  Nathalie FABRE (DRAAF): pas d'éléments particuliers à remonter. Accord.

- ***Question 5 : « Quel rôle doit jouer la forêt dans la stratégie des aires protégées (outils de protection forte) »*** pas de proposition

  Alain VEROT (DREAL) : c'est logique qu'il n'y ait pas de FA dans le PRFB car la stratégie nationale vient à peine d'être lancée en janvier 2021. Aujourd'hui en Nouvelle Aquitaine , 23% du territoire est en zonage de protection (PNR, natura 2000…) et on est à 0,5% en protection forte. On est donc très loin de l'objectif des 10% de protection forte . Pour décliner cette stratégie, il est demandé aux préfets de département de mettre en place en 2022 un comité départemental des aires protégées, associant largement les acteurs de la forêt (ONF, CRPF, syndicats des propriétaires).Ces comités devraient être mis en place pour octobre 2022.

  M. Stachura (panneaux de Corrèze) demande quels seront les Impacts sur le niveau de production de bois associé à ces mesures.
  Alain VEROT précise que, pour l'instant, être en aire protégée ne signifiera pas une interdiction de produire du bois. Donc pas de mesure de cet impact.

  Il souligne qu'à ce jour aucune FA du PRFB est en lien avec ce nouvel objectif de protection forte, mais qu'on pourrait citer les mesures susceptibles de contribuer à identifier les zones à forts enjeux de biodiversité, intéressantes à protéger , par exemple : l'outil Hotspot (étude identifiant les secteurs à enjeux de biodiversité), et les travaux sur la délimitation des forêts anciennes, et des vieilles forêts.

  Vincent DORLANNE (Sysso) : Avant de tracer un périmètre géographique, il faudrait déterminer son régime juridique. Ce n'est pas neutre dans l'adhésion des propriétaires forestiers. Il faut donc d'abord connaître ce régime avant de déterminer ces zones géographiques (forêt ancienne et vieille).

  Alain VEROT : il est demandé d'agir à l'horizon 2024 pour identifier les zones à enjeux. On est donc plutôt à déterminer des éléments de méthodologie pour octobre 2022 qui seront appliqués pour déterminer ces périmètres en 2024. Il reconnaît que les outils de protection forte actuels sont peu adaptés au secteur forestier.

  Stéphane COREE : il est effectivement primordial de déterminer le statut juridique de ces nouvelles contraintes, mais aussi d'en déterminer les coûts.

  Nathalie FABRE (DRAAF): compte tenu du caractère récent de cette stratégie, qui n'a pas été débattue au sein de la CRFB et sur laquelle il n'y a pas consensus à ce stade, on se limite à attirer l'attention sur l'importance à associer les acteurs du monde forestier à la démarche, et à prendre en compte aussi les différents points d'impact juridique et économique.

3)GT 3 : renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif

- ***Questions 1 et 2: « Développer une solidarité de filière permettant la valorisation de la ressource – pérenniser les approvisionnements »*** suggestion NA fiche action 2

  Stéphane COREE souhaite qu'on rajoute qu'il est utile d'avoir des informations sur les connaissances prévisionnelles en matière de mise sur le marché, via les informations contenues dans les PSG ou les aménagements.

  Roland DE LARY rappelle que les plans de coupe des PSG ont des délais possibles de mise en œuvre (4 ans) et que d'autres coupes peuvent avoir lieu (extraordinaires, sanitaires…).

  Stéphane COREE précise que cela donnera au moins des tendances en prospective.

Eric DUMONTET (Sysso) souhaite avoir également un point sur les projets d'investissements industriels.

Nathalie FABRE (DRAAF) rajoutera un élément sur la prévisibilité liée aux PSG/aménagement et aux investissements industriels.

questions 3 et 4 : « Comment renforcer les liens entre les maillons de la filière pour s'affranchir durablement des difficultés d'approvisionnement » suggestion NA fiche action 7

Stéphane Corée convient que la contractualisation est utile, mais n'est pas une fin en soi. Il faut viser non seulement le développement des contrats d'appro entre le mobilisateur et l'entreprise, mais surtout entre le propriétaire et le mobilisateur.
Stépahe Vieban souligne que cette action relative à la cotation pin maritime est l'action à souligner dans la contribution de Nouvelle Aquitaine, c'est l'action la plus innovante.

Nathalie FABRE fera une proposition de rédaction.

- ***Question 5 : « Mesures ou Leviers pour augmenter la compétitivité des entreprises de la filière ? »*** Pas de remarque.

- ***Question 6 : « Comment valoriser la matière en arbres récoltés et les coproduits de la sylviculture et du sciage »*** suggestion NA fiche action 3

Stéphane VIEBAN : être vigilant sur l'utilisation du bois national. Ces mesures sont importantes mais on doit veiller au fait de mettre en avant le fait d'utiliser du bois Français.
Nathalie FABRE (DRAAF) : dans la fiche action 3, cette préoccupation est présente pour le bois local. Sera souligné.

4)GT 4 : rénover le cadre de la concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion de la forêt

- ***Question 1 : « Structuration et renforcement des actions d'éducation à la forêt »***
  Proposition de Nathalie FABRE de rappel des travaux en cours évoqués plus tôt ce matin.

- Question 2 :« ***Renouer le dialogue et la confiance …*** » pas de proposition

- Question 3« ***Renouer le dialogue entre chasseurs et forestiers*** » suggestion NA fiche action 32

Point V PSN et FEADER

Présentation par Bernard Lazarini (voir diaporama)

Stéphane VIEBAN : si les aides sont trop complexes à mettre en œuvre, elles ne seront pas mobilisées.

Bernard LAZARINI : la simplification est une de nos préoccupations. Recours au barême par exemple peut être mis en œuvre.

Point d'information (Nathalie FABRE) sur les modalités de **renouvellement des membres de la CRFB**. (voir note transmise).

Intervention de Stéphane VIEBAN sur la situation de la filière. Il est important d'intervenir sur ce plan en CRFB. La situation est à la fois très positive (relance, financement) mais aussi très préoccupante avec les très gros problèmes d'approvisionnement et l'évolution très importante des cours du bois à la hausse. Il est important de s'interroger sur les conséquences de ces évolutions sans précédent de manière aussi soudaine.

Benoit Lavigne indique que le suivi de la conjoncture est un point important que l'ordre du jour très chargé de la CRFB n'a pas permis d'aborder cette fois. Nous sommes dans l'attente des décisions associées aux mesures du Plan de Relance. Il reste confiant dans la suite qui sera apportée. Il remercie l'ensemble des membres pour la qualité des échanges. Comme il s'agit de la première participation de Henri SABAROT à la CRFB, il lui confie le soin de conclure.

M. SABAROT s'associe aux remerciements. Il est à l'écoute des inquiétudes sur la situation de la filière. Dans le cadre du PSN, il remarque que la filière Forêt est bien traitée. Concernant les difficultés à obtenir des éléments chiffrés de production en temps réel, il faut faire mieux. Enfin, concernant le dialogue filière société, il est personnellement convaincu que l'opposition frontale à la société civile ne fonctionnera pas. Il faut dialoguer en informant de la réalité de la gestion forestière , de la nécessaire adaptation de la forêt au changement climatique et de la réalité des aménités apportées par la forêt . En tant que président du PNR Médoc, il s'interroge sur les conséquences à venir de la stratégie des aires de protection renforcée. L'Etat n'aura pas les moyens d'entretenir ces zones sanctuarisées.

Sur la base d'un exemple personnel vécu, il souligne l'importance de la pédagogie à l'attention des jeunes et invite à l'inauguration de l'exposition sur le serious game conçu par l'ONF (financé par le conseil régional).

Le secrétaire de la CRFB